



PROGRAMME R386M
CACES® ou Attestation de conduite
PEMP : Plate-forme Elévatrice Mobile de Personnes

*Références réglementaires : décret n° 98-1084 du 2/12/98
Recommandation R 386 du 1/1/2000*

Public

Toute personne débutante ou expérimentée.
Conducteur permanent ou occasionnel.
Conducteur sans activité de production (location, maintenance, démonstration ...).

Condition d'accès

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Etre apte médicalement (certificat de la médecine du travail pour les salariés, aptitudes visuelle, auditive et psychotechnique pour exercer la profession).
- Etre apte au travail en hauteur.

Durée

A définir avec SECURIPREV suivant l'expérience du stagiaire et le nombre de catégories concernées.

Objectifs

Etre capable d'utiliser et d'entretenir les plates-formes élévatrices mobiles de personnes dans le respect des consignes de sécurité.

- Pour l'employeur :
 - Etre en conformité avec la réglementation en vigueur
 - Etre en mesure de délivrer l'Autorisation de conduite
 - Accroître la sécurité du personnel
- Pour le salarié :
 - Etre capable d'utiliser le potentiel de la PEMP dans le respect des consignes de sécurité
 - Obtenir le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)

Organisation

2 jours de Formation Théorie et Pratique + 1 jour de Tests Théorique et Pratique

Programme

Théorie :

- Rôle et responsabilités du conducteur de PEMP
- Classification, technologie et caractéristiques des différents Types de PEMP
- La réglementation, normalisation et textes de la CNAMTS
- Les consignes d'utilisation et de sécurité
- Les contrôles périodiques
- La stabilité des PEMP
- Les généralités sur le système élévateur
- Les manœuvres de secours

Pratique :

- Mise en service de la PEMP et Exercices de maniabilité en Sécurité

Tests / Evaluations :

- Théorique et pratique





Validation

CACES P.E.M.P. Pour Type : 1B ET 3B (valable 5 ans)

Le CACES d'un type donné à élévation multidirectionnelle (Groupe B) autorise la conduite d'une PEMP de même type d'élévation suivant un axe vertical (Groupe A).

A contrario, le titulaire d'un CACES de PEMP s'élevant suivant le seul axe vertical ne peut prétendre à la manœuvre d'une plate-forme d'élévation multidirectionnelle.

CACES® R386 – Nacelles (validité 5 ans)

	Cat. 1A : élévation verticale – pas de translation latérale possible (stabilisateurs)
	Cat. 1B : élévation multidirectionnelle - pas de translation latérale possible (stabilisateurs)
	Cat. 3A : élévation verticale – translation latérale possible
	Cat. 1B : élévation multidirectionnelle – translation latérale possible

Formation complète + validation des acquis + VM valide = remise de l'ADC